EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 JUILLET 2019 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ASTARAC ARROS EN GASCOGNE

Nombre de Conseillers: 54

En exercice : 54 Quorum : 28 Présents : 42

Votants: 39 dont 1 pouvoir

Pour: 39 Contre: 0 Abstention: 0 L'an deux mille dix neuf, le 11 juillet 2019 à 20 H 30,

se sont réunis à la salle des fêtes de la commune de Sainte-Aurence-Cazaux,

les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Astarac Arros en Gascogne sous la présidence de

Madame Céline SALLES, présidente, dûment convoqués le 4/07/2019.

<u>Titulaires présents</u>: Jean-Jacques MAUMUS, Christiane GALAN, Francis DUFFAU, Claudine LADOIS, Raymond SENAC, Jean-François DOZ, Elodie LUCANTIS, Robert SASSOLI, Francis DUPOUEY, Gérard FAUQUE, Claude RICAUD, Jean-Marc CASTAY, Sylvette DUPEROIR, Patrick TARAN, Sylvie LAHILLE, Jean-Claude DAZET, Céline SALLES, Christian FALCETO, Roselyne MAZZONETTE, Jean-Claude LABORIE, Christian DAUJAN, Michèle COUSSE, Bernard CASET, Laurence SORIANO, Jean-François DAUBIAN, David JOVE, Fabien GOUZENNE, Christian VERDIER, Paulette TUJAGUE, André DANOS, Martial SAINT SUPERY, Bernard SARRELABOUT, Christiane BONNASSIES, Jean-François ABADIE

<u>Titulaires excusés ou absents</u>: Robert ROSSI, Jean-Noël JAMMET, Gérard TANQUES, Mireille ULIAN, François THIRIOT, Monique NOGUES, Michel BARRAGUE, Philippe BARON, Michel DONEYS, Jean-Claude VERDIER, Jean-Michel LAFFITTE, Daniel POMIES, Jasmine PUCH NEDELLEC, Sophie ROBERT, Annie BOURDALLE, Thérèse BOURGES, Jean-Marc LE MAO, Hervé TUJAGUE, Jacques BERNICHAN, Patrick DUCOMBS

Suppléants présents : Evelyne CAMBOURS, Pascale BARTHE, Françoise MATHARAN, Isabelle PIQUE

Suppléants votants : Marc SEMEZIES, Robert RUMEAU, Brigitte SENAC, Frédéric DESPAUX

Auditeur libre : Gaston PUJOS

A été nommée Secrétaire de séance : Christian DAUJAN

2019.39. OBJET: Remise gracieuse de dettes

Vu le courrier reçu en date du 6 mai 2019 par lequel Madame la Présidente expose ce qui suit : Une famille fait l'objet d'un suivi social.

Il s'avère que sa situation financière ne lui permet pas de faire face à ses dépenses.

Cette famille ne peut s'acquitter de différentes factures correspondant à des frais de cantine engagés auprès du service de restauration scolaire de la communauté de communes.

Sur un montant de 471,50 € dû, elle s'est acquittée de 390,00 € et sollicite une remise gracieuse de 81,50 € qu'elle ne peut recouvrer.

L'avis des membres du Conseil communautaire est sollicité pour accepter la demande formulée par la famille ayant fait l'objet des titres de recettes ci-dessous énoncés.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE

A l'unanimité des membres présents :

- d'autoriser Mme la Présidente à donner un avis favorable à la demande de remise gracieuse détaillée ci-dessous :

	Référence du titre	Date d'émission	Montant initial	Montant de la remise de dette	Motifs
	44	11/03/2019	58,20 €	58,20€	Faibles revenus
ptic	n - Ministère 631 1ntérieur	08/04/2019	23,30 €	23,30 €	Faibles revenus

032-200035756-20190710716-20190716-20190716-20190716-20190716-20190716-20190716-2019

Accusé certifié exécutoire imputation comptable 70671 et fonction 251.

Réception par le préfet : 16/07/2019

Publication: 17/07/2019 Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Pour l'autorité compétente par délégation, La Présidente, Céline SALLES

Accusé de récept